

Destinataires : A l'ensemble des Groupements Sportifs affiliés à la FFVB

Le 2 septembre 2015, à Choisy le Roi,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous rappelons que les GSA évoluant en championnat senior national doivent obligatoirement inscrire et faire participer une équipe en Coupe de France jeunes 6X6 ou 4X4 dans la catégorie de leurs choix et du même genre que l'équipe senior.

Nous vous informons que les Règlements des Coupes de France « Jeunes » pour la saison 2015/2016 sont accessibles sur le site internet fédéral dans la rubrique « Coupes de France Jeunes ».

En ce qui concerne les engagements de vos équipes, 1 équipe maximum dans chacune des catégories M13 à M20, dont la date limite est fixée au **20 septembre 2015 minuit**, vous devez vous rendre sur le site internet de la FFVB :

- A la rubrique « *Saisie des licences* » puis « *Gestion des licences* »,
- A l'aide de votre numéro d'affiliation de club et de votre mot de passe de saisie licence, vous allez en « Engagement Coupe de France Jeunes »,
- Vous créez le nouveau formulaire d'engagement de votre ou vos équipe(s) 2014/2015 en confirmant ou en modifiant les informations demandées (division, correspondant, salles...).
- Vous validez à l'étape suivante pour une vérification attentive des données saisies.
- Une fois que vous avez définitivement validé l'engagement de votre équipe, après l'enregistrement définitif demandé, nous vous demandons d'imprimer le formulaire d'engagement de votre ou vos équipe(s), un formulaire par groupement sportif, en vous positionnant sur « Imprimer la fiche d'engagement ».

Le formulaire d'engagement internet doit être dûment daté, signé, avec cachet du club devra parvenir directement à la FFVB avant le 20 septembre 2015 cachet de la poste faisant foi et accompagné obligatoirement du chèque d'engagement de 60 euros par équipe à l'ordre de la FFVB. En outre, « votre groupement sportif doit obligatoirement être en règle financièrement avec les différentes instances fédérales pour participer aux compétitions nationales » (Article 2 du RGEN). Comme pour les compétitions seniors nationales, chaque Ligue Régionale devra valider l'engagement de chacune de ces équipes inscrites en cochant la case prévue à cet effet et conformément à l'article 2 et 4. 1 du RGEN.

Dans l'éventualité d'un désistement de dernière minute de l'une de vos équipes engagée, vous avez la possibilité de rentrer à nouveau sur votre formulaire internet et de la décocher avant la date limite d'inscription. Cette procédure informatique vous permettra également de nous signaler tout éventuel changement pendant la saison sportive (nouveau correspondant, nouvelle salle...), que vous devrez mettre à jour obligatoirement sur le formulaire informatique de votre club via le site internet fédéral, pour être validé par la CCS.

Avant d'inscrire votre équipe dans la catégorie souhaitée, nous vous invitons à télécharger le règlement sur le site internet fédéral.

Afin d'aider la CCS pour la composition des poules des différents tours de compétition, nous vous recommandons de prendre une option pour la réservation de vos salles pour tous les tours concernant les catégories pour lesquelles vous engagez des équipes.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux dans les Coupes de France « Jeunes », nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Rodolphe Adam
Président de la CCS
P/O Boris DEJEAN
Attaché CCS